UnitÉ 9

Sauvegarde

Plan de cours

Durée :

3 heures

Objectif(s) :

Expliquer la sauvegarde telle que définie par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel[[1]](#footnote-2) et illustrer (par des études de cas) ce qui caractérise les bonnes pratiques de sauvegarde.

Description :

La présente unité qui a pour thème la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) à l’échelon national, est à la fois une introduction aux mesures générales de sauvegarde et aux activités de sauvegarde d’éléments spécifiques du PCI. Elle couvre les sujets suivants : la sauvegarde aux fins de la Convention, les différents types de mesures de sauvegarde, les menaces et les risques pour la viabilité et l’élaboration de plans de sauvegarde.

Séquence proposée :

* Définition et analyse de la sauvegarde
* Types de mesures de sauvegarde
* Menaces et risques pour la viabilité
* Plans de sauvegarde

Documents de référence :

* Exposé du facilitateur de l’Unité 9
* Présentation PowerPoint de l’Unité 9
* Texte du participant de l’Unité 9
* Texte du participant de l’Unité 3 : « Action de sensibilisation », « Domaines du PCI », « Éléments du PCI », « Identification et définition », « Inventaires », « Menaces et risques » « Préservation et protection », « Promotion et mise en valeur », « Respect », « Revitalisation », « Sauvegarde et mesures de sauvegarde » et « Viabilité ».
* Études de cas 21-27
* Imprimé 3.a de l’Unité 42 : simulation de la candidature finale de l’art du *Fonabal*
* *Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*[[2]](#footnote-3)

Remarques et suggestions

L’exemple des *Voladores* (Étude de cas 22) sert ici de référence pour illustrer la notion de mesures de sauvegarde qui atténuent les risques. Le facilitateur peut aussi choisir d’autres études de cas parmi celles proposées ou donner d’autres exemples illustratifs des principaux points soulevés ci-dessous. Il pourrait ainsi être demandé aux participants de rédiger un plan de sauvegarde pour une étude de cas locale, en s’appuyant sur le modèle de tableau proposé dans la simulation de candidature finale du *Fonabal* à la diapositive 17 de l’exposé du facilitateur ci-dessous. Des questions types relatives à l’Étude de cas 26 « Festival du Nouvel An des Qiang (Chine) » et à l’Étude de cas 27 « Le Biyelgee mongol (Mongolie) » ont été incluses dans les textes correspondant aux diapositives 21 et 22 pour permettre d’orienter le débat.

UnitÉ 9

Sauvegarde

exposé du facilitateur

###### Diapositive 1.

Sauvegarde

###### Diapositive 2.

Dans cette présentation …

###### Diapositive 3.

Définir la sauvegarde

L’Unité 9.1 du Texte du participant présente la définition de la sauvegarde dans la Convention.

Voir le Texte du participant de l’Unité 3 : « Sauvegarde et mesures de sauvegarde ».

###### Diapositive 4.

Étude de cas : les dieux de la guerre Ahayu:da (États-Unis) – opposition sauvegarde/conservation

S’il est nécessaire de clarifier encore davantage le rapport entre la conservation du patrimoine matériel (par exemple des objets) et la sauvegarde du PCI, l’Étude de cas 21 sur les dieux de la guerre Ahayu:da des Zuni (États-Unis) constitue une bonne base de discussion.

###### Diapositive 5.

La Convention et la sauvegarde

L’Unité 9.1 du Texte du participant montre la place centrale de la sauvegarde dans la Convention.

###### Diapositive 6.

« Les mesures nécessaires » : les États ont-ils la nécessité de sauvegarder tous les éléments menacés du PCI ?

La plupart des États possèdent un PCI abondant et très varié dont la majeure partie est probablement menacée. Les éléments du PCI ne doivent pas –ou ne peuvent véritablement pas– tous être sauvegardés ou revitalisés. Sans une motivation et une volonté à toute épreuve de la part des praticiens et autres détenteurs de traditions, les mesures de sauvegarde sont vouées à l’échec. Et quand les ressources sont limitées, il faut faire des choix.

Même s’il appartient aux États parties de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur [leur] territoire », cela ne veut pas dire pour autant qu’ils sont tenus de contribuer à l’élaboration et à l’exécution de plans de sauvegarde pour *tous* les éléments menacés du PCI présent sur leur territoire. Les États parties sont censés en premier lieu prendre des mesures plus générales (énoncées aux articles 12-15) qui aident à créer ou à renforcer les conditions propices à la sauvegarde du PCI présent sur leur territoire.

###### Diapositive 7.

Mesures générales de sauvegarde du PCI

L’Unité 9.2 du Texte du participant explique quand la Convention et les DO demandent ou imposent aux États la mise en place de mesures de sauvegarde générales.

L’Unité 9.3 du Texte du participant énonce quelques mesures d’ordre général utilisées pour la sauvegarde du PCI. Bon nombre d’entre elles sont examinées dans d’autres unités. La présente unité portera donc essentiellement sur les mesures spécifiques de sauvegarde des éléments du PCI.

Voir les Études de cas 3, 6, 26 et 27 pour avoir des exemples de mesures générales.

###### Diapositive 8.

Mesures de sauvegarde d’éléments spécifiques du PCI

L’Unité 9.4 du Texte du participant indique quels types de mesures pourraient être utilisés pour sauvegarder des éléments spécifiques du PCI.

L’Unité 3 du Texte du participant contient des entrées pertinentes sur les mesures de sauvegarde étudiées dans cette section.

L’Unité 9.5 du Texte du participant donne des exemples de mesures de sauvegarde, comme la recherche, la documentation et la revitalisation.

L’Unité 9.6 du Texte du participant rappelle l’importance d’impliquer les communautés concernées dans la sauvegarde.

###### Diapositive 9.

La sauvegarde d’éléments viables du PCI

L’Unité 9.4 du Texte du participant évoque la sauvegarde d’éléments viables du PCI.

Remarque sur les mesures générales capables de soutenir des éléments viables du PCI

Il n’y a nul besoin de prendre des mesures de sauvegarde spécifiques lorsque la pratique et la transmission assurent la pérennité d’un élément du PCI : des mesures générales de sauvegarde peuvent offrir un soutien dans ces cas-là bien qu’elles favorisent essentiellement la sauvegarde du PCI dont la viabilité est menacée. Les mesures générales peuvent inclure la mise en place d’un cadre législatif et administratif approprié (voir Unité 10), le renforcement des capacités des communautés à gérer leur PCI (si elles le souhaitent) et la sensibilisation à un élément dynamique (voir Unité 5).

###### Diapositive 10.

Réduire les menaces et les risques

L’Unité 9.4 du Texte du participant présente des mesures de sauvegarde spécifiques pour lutter contre les menaces ou les risques qui pèsent sur la viabilité des éléments du PCI.

L’Unité 9.7 du Texte du participant explique comment élaborer des mesures de sauvegarde.

Remarque sur la nature des menaces et des risques qui pèsent sur la viabilité du PCI

Plusieurs types de menaces et de risques peuvent compromettre la viabilité du PCI, tels que :

* les menaces pesant sur les systèmes traditionnels de transmission (évolution des modes de vie ; désintérêt des jeunes pour l’apprentissage ou la pratique du PCI ; demande insuffisante des produits issus de la pratique du PCI) ;
* les attitudes négatives (intolérance, mauvaise connaissance) vis-à-vis du PCI d’une communauté, ou d’un ou plusieurs de ses éléments de la part des autorités, du grand public, d’autres communautés ou de la communauté concernée ;
* les menaces qui pèsent sur le caractère vivant du PCI (mise en scène des événements, « gel », commercialisation excessive) ; et
* l’indisponibilité de matériels spécifiques, de lieux ou d’occasions nécessaires à la pratique du PCI (déforestation, migration, évolution sociale, répression).

###### Diapositive 11.

La cérémonie des *Voladores* (Mexique)

L’Étude de cas 22 porte sur les mesures de sauvegarde élaborées pour atténuer les menaces qui pèsent sur la viabilité de la Cérémonie rituelle des *Voladores* (« hommes volants ») au Mexique.

Points clés à noter

Malgré son caractère plutôt dynamique, l’élément est en proie à diverses menaces, tout comme une grande partie du PCI. Les menaces auxquelles il est particulièrement confronté aujourd’hui sont :

* l’exécution d’une partie seulement de la cérémonie pour les touristes ;
* la raréfaction des arbres pour faire des poteaux en bois ; et
* la perte des dimensions rituelles et spirituelles de la cérémonie.

Des mesures de sauvegarde ont été élaborées pour atténuer ces menaces.

Pour en savoir plus sur l’élément, voir l’Étude de cas 22 et le dossier de candidature : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/RL/00175

###### Diapositive 12.

Menaces pour la viabilité (1)

Le vol des *Voladores* autour du poteau est le temps fort de la cérémonie. Mais dans les représentations proposées aux touristes, seule cette partie de la cérémonie est mise en scène, comme un spectacle d’acrobatie. Désormais, la cérémonie s’en trouve souvent écourtée et présentée en dehors du contexte et du calendrier traditionnels de la communauté.

###### Diapositive 13.

Menaces pour la viabilité (2)

Dans la cérémonie complète, il faut aller couper des troncs d’arbres dans la forêt pour avoir les poteaux qui vont être préparés et érigés selon les rites afin d’établir la communion avec les dieux et assurer la fertilité de la terre. Malheureusement, suite à la déforestation, l’espèce d’arbre auparavant très recherchée pour cet usage s’est raréfiée à tel point qu’on a installé à la place des poteaux métalliques fixes. Cela fait perdre à la cérémonie une partie de ses dimensions rituelles et en altère la signification pour la communauté locale.

###### Diapositive 14.

Menaces pour la viabilité (3)

Les préparatifs rituels exécutés avant la cérémonie garantissent ses associations spirituelles plus profondes pour la communauté concernée, en créant des liens entre le monde naturel et surnaturel. En raison de la commercialisation de la cérémonie, l’observation de ces rituels disparaît peu à peu, notamment parmi les groupes « d’hommes volants » professionnels qui n’ont pas suivi la véritable formation des *Voladores*.

###### Diapositive 15.

Mesures de sauvegarde des *Voladores*

Comme dans toute bonne stratégie de sauvegarde, les communautés totonaques et les groupes de *Voladores* concernés jouent un rôle important dans l’élaboration et la mise en œuvre de mesures de sauvegarde visant à réduire les menaces. Des réunions de *Voladores* ont été organisées avec l’aide des autorités locales et des ONG afin qu’ils puissent discuter des problèmes et formuler des stratégies durables pour y remédier. Les groupes de *Voladores* étaient parfaitement conscients de la nécessité de créer davantage d’occasions d’exécuter la cérémonie en entier, sans oublier les préparatifs rituels nécessaires. Des écoles ont été créées pour les enfants *Voladores* pour enseigner toute la signification du rituel et promouvoir la transmission du savoir au sein des groupes de *Voladores*. Pour assurer la disponibilité de poteaux en bois, le gouvernement, en collaboration avec les communautés locales de *Voladores*, a établi des programmes de reforestation et a constitué des réserves forestières dans certaines zones. Le projet de sauvegarde a bénéficié d’un vigoureux soutien des pouvoirs publics et des ONG.

###### Diapositive 16.

Sauvegarde avec les communautés concernées

Le thème de la participation communautaire est abordé dans l’Unité 9.6 du Texte du participant, mais la présente diapositive intègre l’idée d’implication de la communauté dans le processus d’élaboration des mesures de sauvegarde, ce dont il est question dans l’Unité 9.8 du Texte du participant.

Remarque sur le lien entre identification, inventaire et sauvegarde

Des mesures spécifiques, préparées avec une intervention extérieure dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, peuvent commencer par l’identification et la définition de l’élément ou des éléments concernés. Cela doit se faire dans le respect de l’article 11 (b) de la Convention, c’est-à-dire avec la participation de la communauté concernée. Les informations recueillies peuvent être utilisées en partie pour rédiger ou mettre à jour une entrée dans un inventaire du PCI.

###### Diapositive 17.

Plans de sauvegarde

Le lien entre mesures et plans de sauvegarde est examiné dans l’Unité 9.7 du Texte du participant.

Pour trouver un exemple de plan concret, les participants peuvent se référer au plan de sauvegarde fictif du *fonabal* qui figure dans la simulation de candidature finale du *fonabal* utilisée en exemple dans l’Unité 42. Une brève description de l’élément est présentée ci-dessous, suivie du Tableau 1 qui montre des parties du plan de sauvegarde :

La musique du *fonabal* (xylophone) accompagne les chants et les danses de plusieurs rituels et fêtes de la population afro-hispanique des côtes méridionales du Pays F. Les chants mêlent des paroles en espagnol à des complaintes africaines, souvenir de l’ascendance de la communauté afro-hispanique issue de l’esclavage. La musique et les chants *fonabal* sont interprétés dans quatre grands contextes traditionnels : le Culte des Saints, la Danse *Fonabal*, la Veillée funèbre d’un enfant et la Veillée funèbre d’un adulte (obsèques). Chacun de ces contextes est associé à des expressions musicales spécifiques. La musique est jouée sur des *fonabals*, ses rythmes sont accentués par des claquements de mains, des tambours et des crécelles africaines. Aujourd’hui, bon nombre de jeunes afro-hispaniques migrent vers les villes pour y faire des études et travailler ou échapper aux conflits dans les zones rurales, rompant ainsi souvent les liens étroits qu’ils entretenaient avec leur famille et leurs traditions. La plupart des *maestros* qui menaient les chants et les danses lors des rituels et des fêtes sont restés dans les zones rurales. Ainsi donc, la musique et les rituels associés au *fonabal* sont moins souvent pratiqués dans les villes si bien que l’élément nécessite une sauvegarde urgente.

Tableau 1. Plan de sauvegarde fictif de la musique fonabal

| Activité | Parties prenantes | Calendrier | Coûts/besoins (en dollars EU) | Résultats escomptés |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Coordination entre les parties prenantes afin de promouvoir l’élément et d’élever son statut aux niveaux local, national et international  2. Autoriser la tenue de cérémonies *fonabal* aux côtés des installations funéraires publiques pour la population afro-hispanique | *Fonabal* *First* (ONG locale)  Musiciens, chanteurs, communautés, chercheurs et gouvernement | 2011-2014 | 30 000 $ par an (subvention gouvernementale) | L’élément est reconnu comme la principale ressource culturelle de la région, avec l’appui des réseaux d’interprètes, d’enseignants et de promoteurs  Les jeunes de la communauté afro-hispanique des villes et des zones rurales sont plus intéressés à prendre part aux cérémonies *fonabal* |
| 3. Inclure le *fonabal* dans le programme de musique officiel des universités et des écoles publiques  4. Soutien à l’enseignement formel et informel des chants, des danses et de la musique *fonabal* | *Fonabal First*  Musiciens et chanteurs  Écoles de musique et de danse traditionnelles  Universités | 2011-2014 | 40 000 $ par an (subventions municipales) | Davantage de jeunes formés en tant que chanteurs et musiciens de *fonabal* |
| 5. Recherche sur l’interprétation des chants et de la musique *fonabal* | Universités locales  Groupes de jeunes afro-hispaniques | 2011-2012 | 30 000 $ par an (fonds universitaires) | Meilleure connaissance de l’éventail et de la diversité de chansons, chants et contextes dans lesquels on joue du *fonabal*; publication d’informations à ce sujet à l’usage des écoles |
| 6. Organisation de festivals de musique traditionnelle | Groupes de jeunes afro-hispaniques  *Fonabal First* | 2011- | 40 000 $ par an (ONG et fonds publics) | Meilleure connaissance de l’élément chez les jeunes afro-hispaniques dans les milieux urbains  Élévation du statut associé à l’élément  Davantage d’occasions de produire des spectacles de danse et de musique *fonabal* dans des contextes urbains |

###### Diapositive 18.

Étude de cas : le centre d’art traditionnel d’Anu Raud (Estonie)

L’Étude de cas 23 porte sur les travaux d’une école de design en Estonie qui recherche et utilise les motifs traditionnels de tricot et de tissage. On peut demander aux participants d’identifier les mesures de sauvegarde du tricot et du tissage traditionnels dans cette étude de cas.

###### Diapositive 19.

Étude de cas : le système Gawad sa Manlilikha ng Bayan (GAMABA) (Philippines)

L’Étude de cas 24 donne l’exemple d’un système de Trésors humains vivants aux Philippines.

###### Diapositive 20.

Étude de cas : le rituel du Sanbasomawashi (Japon)

L’Étude de cas 25 traite de la revitalisation et du regain d’intérêt que suscite la pratique traditionnelle du Sanbasomawashi (spectacle du Nouvel An) au Japon.

###### Diapositive 21.

Étude de cas : le festival du Nouvel An des Qiang (Chine)

L’Étude de cas 26 décrit les mesures de sauvegarde élaborées pour le festival du Nouvel An des Qiang (Chine), inscrit sur la LSU en 2009.

Le facilitateur peut suggérer aux participants de commencer par lire l’étude de cas, puis de discuter (en petits groupes) de quelques-unes des questions ci-après. Selon le temps disponible, il y aura ensuite la possibilité de présenter les conclusions et d’élargir le débat en plénière.

Questions à poser au regard de cette étude de cas :

* Quelle est la communauté concernée par le festival du Nouvel An des Qiang ?
* Quelles menaces pèsent sur la viabilité du festival ?
* Les mesures de sauvegarde (proposées et prises) jugulent-elles toutes ces menaces ?
* Comment les mesures de sauvegarde impliquent-elles la communauté concernée ?
* Pouvez-vous suggérer d’autres mesures de sauvegarde pour cet élément ?
* Comment rendre les documents de recherche sur le festival plus accessibles aux communautés concernées de manière à contribuer à la viabilité de l’élément ?
* Si des articles nécessaires à la célébration du festival sont recueillis en vue d’une exposition dans un musée, la viabilité de l’élément en sera-t-elle menacée ou renforcée ?
* Accorderiez-vous une haute priorité à l’organisation de démonstrations du festival dans un musée ?
* Sur quelles approches se fonder pour garantir que les communautés concernées participent activement à toutes les mesures de sauvegarde proposées ?

###### Diapositive 22.

Étude de cas : le Biyelgee mongol (Mongolie)

L’Étude de cas 27 montre les mesures de sauvegarde mises en place pour « Le Biyelgee mongol : danse populaire traditionnelle mongole », inscrit sur la LSU en 2009.

Le facilitateur peut proposer aux participants de commencer par lire l’étude de cas, puis de discuter (en petits groupes) de plusieurs des questions suivantes. Selon le temps disponible, il y aura ensuite la possibilité de présenter les conclusions et d’élargir le débat en plénière.

Questions à poser au regard de cette étude de cas :

* Quelles sont les principales menaces qui pèsent sur la viabilité de la danse populaire Biyelgee ?
* Comment les mesures de sauvegarde tentent-elles de contrer ces menaces ?
* Pouvez-vous trouver d’autres mesures de sauvegarde qui seraient appropriées ?
* Serait-il bénéfique ou néfaste pour la sauvegarde de la danse populaire Biyelgee de prescrire la manière dont elle devrait être exécutée ?
* Comment des documents de recherche sur la danse populaire Biyelgee peuvent-ils être rendus accessibles aux communautés concernées ?
* Comment faire en sorte que les communautés concernées occupent une place prépondérante dans l’exécution des plans de sauvegarde ?
* La danse populaire Biyelgee incarne un mode de vie nomade qui disparaît rapidement avec la migration des populations vers les villes. Selon vous, quelles interventions en matière de sauvegarde faudrait-il envisager pour les zones urbaines ?

UnitÉ 9

Visite d’un projet de sauvegarde

Il peut être utile pour les participants d’aller visiter un endroit où se déroule un projet de sauvegarde au niveau local afin d’appréhender les difficultés pratiques que pose la sauvegarde d’un élément et les bonnes stratégies élaborées pour relever ces défis. Une autre possibilité serait d’inviter les membres du projet à se rendre sur les lieux de l’atelier et à livrer un bref exposé aux participants sur les stratégies et les processus qui ont abouti à la sauvegarde d’un élément du PCI, et sur les opérations moins réussies. Il faudrait prévoir un temps de parole autour des questions des participants.

Si une telle visite est organisée, il appartient au facilitateur d’aider les participants à structurer les raisonnements possibles et à réfléchir à leur expérience de la visite. Par exemple, il pourrait préparer une fiche demandant aux participants de formuler des questions précises à poser lors de la visite (ces questions ne s’adresseraient pas nécessairement et directement aux membres du projet). Le facilitateur pourrait demander aux participants d’en rendre compte brièvement le lendemain. Il est important de prévoir un moment dans l’emploi du temps qui permette aux participants de réfléchir aux enseignements de la visite.

Si une telle visite n’est pas possible ni appropriée, on peut envisager comme alternative une discussion autour de matériel vidéo sur la sauvegarde et la participation des communautés. Le facilitateur devra sélectionner les vidéos adéquates. Les participants pourraient être encouragés à identifier les menaces et les risques qui pèsent sur l’élément, les mesures de sauvegarde pour les juguler, et à examiner comment les communautés concernées ont été associées à la promotion de la viabilité du PCI. On pourrait prendre des exemples locaux, mais le fait de citer de temps à autre un nouvel exemple provenant d’une autre région incitera les participants à développer un esprit critique sur les sujets à l’étude.

Les participants pourraient examiner, par exemple, la vidéo de la candidature de « L’imprimerie chinoise à caractères mobiles en bois » :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/USL/00322>

1. . Fréquemment appelée « Convention du patrimoine immatériel », « Convention de 2003 » et, aux fins de la présente unité, dite simplement « la Convention ». [↑](#footnote-ref-2)
2. . UNESCO. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dénommé ci-après ‘Textes fondamentaux’). Paris, UNESCO. Disponible à l’adresse <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503> [↑](#footnote-ref-3)